

LE MOT DU MAIRE

Je remercie les électeurs et les conseillers municipaux qui m'ont renouvelé leur confiance pour conduire les affaires de la commune. Je mesure l'ampleur de la tâche qui nous attend. Dans un contexte de très forte réduction des dotations d'Etat : moins 30% ! (*annoncé*) de 2014 à 2017, il conviendra plus que jamais d'être extrêmement vigilant sur le niveau des dépenses et de maintenir voire de faire progresser les autres recettes afin de ne pas être contraint d'augmenter les taux fiscaux.

Dans une commune rurale comme la nôtre de taille intermédiaire (*entre 500 et 2000 habitants*) qui ne peut disposer d'un secrétaire général, d'un directeur des affaires sociales, d'un directeur des services techniques, d'une police municipale... et dans un contexte de retrait accentué des services de l'Etat, un Maire se devrait d'être éclectique : juriste, expert en finances et en comptabilité publique, psychologue, urbaniste, assistant social, conciliateur, expert en marchés et travaux publics, expert également en gestion du patrimoine forestier, gestionnaire en ressources humaines... C'est pourquoi je m'appuierai sur quatre adjoints aux compétences complémentaires (*forêts, communication, travaux...*) solidaires, volontaires et disponibles.

Les élections municipales m'ont permis de mesurer combien l'esprit républicain était ancré dans notre population. Les personnes que j'ai rencontrées, *dont certaines ont des raisons de ne pas m'apprécier*, ont toutes salué le Maire dans sa fonction d' élu de la République.

A cette occasion j'ai revu, quelques jours avant son décès, André Fendeler doyen du village qui à 101 ans avait tenu à remplir son devoir d'électeur, droit qu'il considérait comme une chance et un honneur. Je salue ce geste citoyen exemplaire, je salue la mémoire de cet homme.

Le Maire

Daniel ROTH



PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

Le Plan de Protection de l'Atmosphère en vigueur dans l'Aire Urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle interdit le brûlage à l'air libre notamment des déchets verts. Les infractions peuvent être sanctionnées, en application de l'article R226-8 du code de l'environnement, par une contravention de 5^{ème} catégorie (amende jusqu'à 1 500 €).

Selon une information diffusée par la DREAL, est considéré comme déchet vert tout déchet issu de végétal quel qu'il soit **sans considération de son degré de sécheresse**.

Il existe toutefois une possibilité de dérogation, après accord du préfet, pour des raisons sanitaires (végétaux malades ou parasités).

A noter que les feux festifs (feux de la Saint-Jean...) et les barbecues ne sont pas visés par cette interdiction.

Lors de l'examen des comptes administratifs 2013 le maire a détaillé la situation financière de la commune et de la dette au travers quelques chiffres et ratios réglementaires ou parmi les plus significatifs.

Autofinancement brut : capacité à financer les investissements et le remboursement du capital de la dette par des excédents de fonctionnement.

2013 : 252 511 € (2001 : 67 809 €)

Endettement brut : capital de la dette restant dû.

2013 : 1 120 000 € (2001 : 714 000 € avec les restes à réaliser)

Capacité de désendettement : capital de la dette rapporté au la capacité d'autofinancement brute (combien d'années faut-il à la commune pour rembourser la totalité de sa dette en y consacrant tout son autofinancement brut).

Brut 2013 : 4,4 ans (2001 : 10,5 ans)

(Critère d'appréciation : moins de 8 ans zone verte, entre 8 et 11 ans zone médiane, entre 11 et 15 ans zone orange, plus de 15 ans zone rouge).

Annuité de la dette : intérêts et remboursement du capital rapportés aux recettes réelles de fonctionnement.

2013 : 7,8% (2001 : 12,6%)

(Le critère de bonne gestion normalement admis est de ne pas dépasser 20%).

Taux moyen annuel de la dette :

2013 : 1,28% (2001 : 6,1%)

Charge annuelle d'intérêts :

2013 : 14 917 € (2001 : 15 318 €)

En conclusion la situation financière réelle de la commune s'est très nettement améliorée entre 2001 et 2013 malgré 2 200 000 € de travaux d'investissement structurants réalisés sur la période. L'endettement a certes progressé mais sans accroissement de la charge d'intérêts. De plus, si besoin devenait, l'endettement pourrait être réduit d'environ 350 000 € par la cession du bâtiment locatif (*ancien presbytère*) et par l'utilisation de tout ou partie des excédents budgétaires constatés dans les comptes administratifs 2013 (370 000 €).



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2014

A 9 h 30 le maire en exercice Daniel ROTH ouvre la séance : il constate la présence des conseillers municipaux élus lors du scrutin du 23 mars et les déclare installés dans leur fonction. Le plus âgé des membres qui est aussi M. Daniel ROTH procède à l'appel.

Sont présents dans l'ordre de l'unique liste élue : Daniel ROTH, Marie-José CHASSIGNET, Gérard TRAVERS, Annie KOLB, Jean-Bernard MARSOT, Pascale CLAUDEL, Philippe COLIN, Sophie CORREY, Christian ROETHINGER, Valérie FRESET, Jean-Louis DEMEUSY, Christine SALOMON, Alain GROSJEAN, Angélique KELLER, Pierre WIMMER.

Le conseil procède alors à l'élection du maire : Daniel ROTH est élu maire avec 15 voix. Le « nouveau » maire prend alors ses fonctions et conduit les débats sur les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir essentiellement l'élection des maires adjoints, les délégations consenties au maire par le conseil municipal et la désignation des délégués communaux dans les différents syndicats ou établissements publics auxquels la commune adhère.

Sur proposition du maire, le conseil à 14 voix pour et 1 voix contre fixe à 4 le nombre des adjoints au maire. Sont élus à 14 voix pour (un élu n'a pas pris part au vote) :

- 1^{er} adjoint au maire : M. Gérard TRAVERS
- 2^{ème} adjoint au maire : M. Jean-Bernard MARSOT
- 3^{ème} adjoint au maire : Mme Marie-José CHASSIGNET
- 4^{ème} adjoint du Maire : Mme Annie KOLB

Par arrêté, Monsieur le Maire leur a délégué les tâches suivantes :

M. Gérard TRAVERS, 1^{er} adjoint est chargé de :

- la surveillance et gestion de la forêt communale (rang 1),
- la gestion du service de l'eau et des fontaines,
- la gestion du matériel et des équipements communaux,
- l'organisation et la surveillance des travaux communaux (rang 1),
- l'organisation du déneigement.

M. Jean-Bernard MARSOT, 2^{ème} adjoint est chargé de :

- la préparation et le suivi des travaux d'investissement,
- les affaires scolaires (rang 1),
- la gestion du patrimoine immobilier,
- la sécurité des établissements accueillant du public,
- l'organisation et la surveillance des travaux communaux (rang 2),
- la surveillance et gestion de la forêt communale (rang 2),
- la gestion de la salle de loisirs (rang 2).

Mme Marie-José CHASSIGNET, 3^{ème} adjoint est chargée de :

- le fleurissement,
- la vie associative (sports, loisirs, culture ...)
- l'information
- les affaires scolaires (rang 2)

Mme Annie KOLB, 4^{ème} adjoint est chargée de :

- la gestion de la salle de loisirs (rang 1),
- l'organisation des fêtes et cérémonies,
- les affaires sociales,
- les affaires environnementales,
- les décorations.

Ensuite, dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1. D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux.
2. De fixer, dans la limite de 2 500 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal.
3. De procéder, dans les limites de 1 200 000 € aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts : faculté de passer d'un taux fixe à un taux variable ou d'un variable à un taux fixe, faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêts, faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement, par exemple en procédant à des remboursements anticipés, possibilité d'allonger la durée du prêt ; ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au " a " de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du " c " de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.
4. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
5. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans

6. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
7. De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
8. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
9. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
10. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.
11. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
12. De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.
13. De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement.
14. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
15. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, délégation consentie tant en demandes qu'en défenses et devant toutes les juridictions.
16. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 7 500 €.
17. De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
18. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 150 000 €.

Le conseil procède ensuite à l'unanimité des présents à la désignation des représentants communaux selon la liste suivante :

SYNDICAT DES EAUX : Jean-Bernard MARSOT et Gérard TRAVERS, délégués titulaires. Philippe COLIN, délégué suppléant.

SYNDICAT DE SOUTIEN DU COLLEGE : Angélique KELLER et Christine SALOMON, déléguées titulaires.

SYNDICAT DE CONSTRUCTION DU COLLEGE : Angélique KELLER et Christine SALOMON, déléguées titulaires.

SYNDICAT DE GESTION DE LA PISCINE : Sophie CORREY et Christian ROETHINGER, délégués titulaires.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AIDE A LA GESTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS :

Délégué titulaire n° 1 : Jean-Bernard MARSOT, déléguée suppléante : Annie KOLB

Déléguée titulaire n° 2 : Valérie FRESET, déléguée suppléante : Pascale CLAUDEL

PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES : Annie KOLB, déléguée titulaire et Sophie CORREY, déléguée suppléante.

ASSOCIATION SERVICE DES REPAS A DOMICILE : Marie-José CHASSIGNET

ASSOCIATION LE VAL D'OR : Marie-José CHASSIGNET

SYNDICAT DE LA FOURRIERE : Philippe COLIN, Christian ROETHINGER

ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES : Gérard TRAVERS, titulaire et Jean-Louis DEMEUSY, suppléant.

COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE : Daniel ROTH

CONSEILLER MUNICIPAL CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE : Daniel ROTH

CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE : Jean-Louis DEMEUSY

Le maire rappelle que le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) (présidé par le maire) est fixé par le conseil municipal et qu'il ne peut être inférieur à 8 et qu'il ne peut être supérieur à 16. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à 8 le nombre des membres du CCAS, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire. La composition du CCAS sera déterminée lors de la prochaine réunion du conseil.

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2014

Le conseil municipal nouvellement élu est au complet pour sa deuxième réunion où 8 points figurent à l'ordre du jour.

Vente du tracteur Renault : Le nouveau tracteur ayant été livré, il convient d'acter la vente de l'ancien à la société AGRI SUD (groupe HAAG) pour un montant de 14.400€. A noter que le tracteur vendu, de type Renault avait été acheté en 2007 pour un montant de 29.900,00€.

Programme de travaux ONF en 2014 : Le Conseil Municipal accepte de réaliser à hauteur de 6.105,29 € HT des travaux en forêt communale en 2014 ; il s'agit de travaux de maintenance : entretien du parcelaire et mise en peinture des parcelles 22, 23, 24, 25, 26, 42 à imputer en fonctionnement.

Taux d'imposition 2014 : le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer en 2014 les taux d'imposition suivants :

- Taxe d'habitation : 7,39 %,
- Taxe foncière (bâti) : 11,34 %,
- Taxe foncière (non bâti) : 94,00 %.

Ces taux sont identiques à ceux votés en 2013.

Désignation des membres élus du Centre Communal d'Action Sociale: En application des articles R 123-7 et suivants du Code de l'action sociale et des familles, le Maire expose que la moitié des membres du CCAS sont élus par le Conseil Municipal en son sein. Chaque Conseiller Municipal peut présenter sa candidature. Le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut donc être élu. Considérant qu'outre le Maire, son Président, cette Commission est composée de 8 membres dont 4 membres élus parmi le Conseil Municipal, désigne Jean-Louis DEMEUSY, Alain GROSJEAN, Philippe COLIN, Sophie CORREY, membres du CCAS.

Il est rappelé que 4 autres membres seront nommés par Monsieur le Maire par arrêté et choisies au sein d'associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par l'Union départementale des associations familiales, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées.

Renouvellement des membres de la Commission Communale des Impôts Directs : Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque Commune une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) présidée par le Maire ou par l'Adjoint délégué. Dans les Communes de moins de 2000 habitants, la Commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la Commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la Commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission. Un commissaire doit être domicilié en dehors de la Commune. Lorsque le territoire de la Commune comporte un ensemble de propriétés boisées de 100 hectares au minimum, un commissaire doit être propriétaire de bois ou forêts.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la taxe professionnelle soient équitablement représentées.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions énoncées ci-dessus, dressée par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux, une liste de 24 noms (12 titulaires et 12 suppléants) pour constituer la Commission Communale des Impôts Directs, qui est la suivante :

COMMISSAIRES TITULAIRES :

1. Philippe COLIN, domicilié 19 rue de la Beucinière à LEPUIX ;
2. Pierre WIMMER, domicilié 61 rue de la Beucinière à LEPUIX ;
3. Alain GROJEAN , domicilié 17 rue des Mines à LEPUIX ;
4. Evelyne MARSOT, née DEMEUSY, domiciliée 62 route du Ballon LEPUIX ;
5. Jean-Louis DEMEUSY, domicilié 62 bis rue de la Beucinière à LEPUIX, *propriétaire de Bois* ;
6. Marie-Rose MARSOT, domiciliée 12 rue des Cités Saint-Jean à GIROMAGNY (90200), *domicile en dehors de la Commune* ;
7. Sophie CORREY, née CHASSIGNET, domiciliée 11 lotissement du Ruisseau de la Goutte à LEPUIX ;
8. Valérie FRESET, domiciliée 3 chemin de la Scierie à LEPUIX ;
9. Marie-José CHASSIGNET, domiciliée 1 chemin des Hauts-Prés à LEPUIX ;
10. Gérard GOEPFERT, domicilié 17 route du Ballon à LEPUIX ;
11. Michel COLIN, domicilié 1 rue de l'Eglise à LEPUIX, *propriétaire de Bois* ;
12. Sébastien MONA, domicilié 9 rue de la Couche à AUXELLES-BAS (90200), *domicile en dehors de la commune.*

COMMISSAIRES SUPPLEANTS :

13. Christian ROETHINGER, domicilié 7 chemin sous le bois à LEPUIX ;
14. Angélique KELLER, domiciliée 5 quartier de la Gonfle à LEPUIX ;
15. Annie KOLB, née LAURENT, domiciliée 4 rue de Belfort à LEPUIX ;
16. Gérard TRAVERS, domicilié 50 rue de la Charrière à LEPUIX ;
17. Hubert DEMEUSY, domicilié 12 bis quartier de la Gonfle à LEPUIX, *propriétaire de Bois* ;
18. Michel DEMEUSY, domicilié 13 bis Grande Rue à VESCEMONT, *domicile en dehors de la commune* ;
19. Pascale CLAUDEL, domiciliée 40 route du Ballon à LEPUIX ;
20. Christine SALOMON née DUMOUTIER, domiciliée 44 rue de la Beucinière à LEPUIX ;
21. Alain PERROT, domicilié 60 route du Ballon à LEPUIX ;
22. Marcelle CHASSIGNET, née LACOUR, domiciliée 3 rue Saint-Pierre à LEPUIX
23. Gilbert LEHMANN, domicilié 12 quartier de la Côte à LEPUIX, *propriétaire de Bois* ;
24. Gérard LECUYER, 3 chemin de la Pierre à ROUGEGOUTTE , *domicile en dehors de la commune.*

Fixation des indemnités de fonction du Maire et des Adjoint : Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction du maire et des adjoints et l'invite à délibérer pour fixer les indemnités de fonction de ceux-ci.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet au 29 mars 2014 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints aux taux suivants déterminés selon l'importance démographique de la commune :

Maire : 43 % de l'indice 1015.

1^{er} Adjoint : 12.5 % de l'indice 1015.

2^{ème} Adjoint : 12.5 % de l'indice 1015.

3^{ème} Adjoint : 12.5 % de l'indice 1015.

4^{ème} Adjoint : 12.5 % de l'indice 1015.

L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L.2123-22 à L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Constitution des Commissions Communales : Monsieur le Maire rappelle à mesdames et messieurs les conseillers municipaux les termes de l'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales, qui permet au Conseil Municipal de constituer des commissions d'instructions. Ces commissions visent à faciliter et à améliorer la prise de décision du conseil municipal, dans la mesure où elles préparent son travail et ses délibérations. Elles ne disposent pas du pouvoir de décision.

Compte tenu des caractéristiques de la Commune, Monsieur le Maire propose de créer les commissions municipales suivantes : finances, information et décorations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la création de ces trois Commissions Municipales, qui doivent être composées exclusivement de Conseillers Municipaux. Elles se composent comme suit :
Commission Finances : Daniel ROTH (Président), Marie-José CHASSIGNET, Philippe COLIN, Jean-Bernard MARSOT, Valérie FRESET, Jean-Louis DEMEUSY, Christian ROETHINGER.

Commission Information : Marie-José CHASSIGNET (Présidente), Jean-Bernard MARSOT, Philippe COLIN, Jean-Louis DEMEUSY, Annie KOLB, Sophie CORREY, Angélique KELLER.

Commission Décoration : Annie KOLB (Présidente), Jean-Louis DEMEUSY, Christine SALOMON, Marie-José CHASSIGNET, Pascale CLAUDEL, Sophie CORREY

Création de Comités Consultatifs : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité qui est offerte par le Code Général des Collectivités Territoriales (article 2143-2) de constituer des Comités Consultatifs, composés à la fois d'élus et de représentants non élus des habitants de la Commune et notamment d'Associations. Les différentes catégories d'habitants peuvent ainsi participer à la préparation des décisions du Conseil Municipal, qui tiendra ainsi mieux compte des spécificités de chacun.

Ils sont librement créés par le Conseil Municipal et peuvent l'être à tout moment par décision du Conseil Municipal, sur tout sujet, dès lors que celui-ci représente un intérêt d'ordre communal. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la création des Comités Consultatifs suivants : Travaux, Forêt, Fleurissement, Affaires Scolaires.

Comité Consultatif Travaux : Jean-Bernard MARSOT (Président), Philippe COLIN, Jean-Louis DEMEUSY, Gérard TRAVERS, Christian ROETHINGER, Pierre WIMMER, Annie KOLB, Sophie CORREY, Serge WICKY.

Comité Consultatif Forêt : Gérard TRAVERS (Président), Jean-Louis DEMEUSY, Jean-Bernard MARSOT, Christian ROETHINGER, Philippe COLIN, Pierre WIMMER, Eric MARIE.

Comité Consultatif Fleurissement : Marie-José CHASSIGNET (Président), Marie-Andrée ROTH, Sophie CORREY, Christine SALOMON, Pascale CLAUDEL, Nadine DEMEUSY, Gilbert HUMBERTCLAUDE, Martine TOURNIER, Jean-Michel PERROS, Jean-François DEMOUGE, Bernadette BAZIN, Martine DEMOUGE, Odile CHASSIGNET, Denise DEMEUSY, Marie TISSERAND, Marie-Claude CONRAD, Antoinette MARSOT, Claude RICHERT, Anne-Marie MONNERET, Arlette PREVOT, Catherine et Anthony VIOT.

Comité Consultatif Affaires Scolaires : Jean-Bernard MARSOT (Président), Marie-José CHASSIGNET, Angélique KELLER, Alain GROSJEAN, Pascale CLAUDEL.

La composition de ces comités n'est pas figée et chacun d'entre eux sont ouverts à toutes personnes intéressées qui peuvent se faire connaître auprès du secrétariat de la mairie.

Le Conseil Municipal:

Au premier rang :

Annie KOLB, Marie-José CHASSIGNET, Daniel ROTH, Gérard TRAVERS, Jean Bernard MARSOT.

Au deuxième rang :

Christine SALOMON, Sophie CORREY, Valérie FRESET, Angélique KELLER, Pascale CLAUDEL.

Au troisième rang :

Jean-Louis DEMEUSY, Christian ROETHINGER, Philippe COLIN, Pierre WIMMER, Alain GROSJEAN.



L'association En Route les Petits Môtieux (ERPM) a organisé un carnaval pour les enfants de Lepuix le samedi 15 mars avec un goûter offert aux enfants par les parents qui ont fait des beignets.

La fréquentation des enfants a été importante. Un grand merci à Sébastien et Maud Stalder pour s'être déguisés et avoir mis de l'ambiance dans ce défilé de carnaval sur un char improvisé qui a été possible grâce à la générosité de Francis Stalder.



L'ERPM a également organisé son 11^{ème} vide grenier le samedi 11 mai avec une bonne participation des exposants, une cinquantaine en tout.



Malgré les averses, les gens ont participé à l'évènement par leur présence et consommation à la buvette. La pêche à la ligne fait toujours des enfants heureux car ils repartent avec de belles prises !

Les bénéfices des activités de l'ERPM servent à financer des projets pour les deux écoles de Lepuix, notamment cette année la classe verte « découverte d'animaux de ferme dans les Vosges » pour la maternelle et la classe cirque pour les classes de CP/ CE1 - CE2 à Aisey.

Découverte des animaux de la ferme à Fresse-sur-Moselle

Les 5, 6 et 7 mai 2014, les enfants de maternelle sont partis à Fresse-sur-Moselle à la découverte des animaux de la ferme. Ils ont visité une bergerie, une fromagerie et un jardin pédagogique. Pour de nombreux enfants, c'était la première fois qu'ils dormaient en dehors de la maison et quittaient leurs parents pour si longtemps. Tout le monde a été ravi de ce séjour.

Ce voyage a été financé pour moitié par l'association ERPM, l'autre moitié restant à la charge des familles.

Le bus a été financé par la subvention Mairie versée à la coopérative scolaire.



Classe cirque à Aisey

Du 12 au 17 mai, les élèves des classes de CP, CE1 et CE2 sont partis à Aisey (70), accompagnés de leurs maîtresses, Mmes Julie Buon, Julie Schmidt ainsi que Justine Dubois, pour une classe de découverte sur le thème du cirque, grâce à l'aide de l'ERPM et d'une subvention de la mairie. Ils se sont entraînés pendant une semaine sous un véritable chapiteau et ont découvert, grâce aux deux animateurs, des disciplines multiples et variées, telles que la boule, le fil de fer, le rouleau américain... Les parents, venus en masse, ont pu constater le travail accompli durant cette semaine lors du spectacle qui leur a été présenté le vendredi soir. Chaque enfant a donné le meilleur de lui-même devant des parents enchantés.



Les conscrits de la classe 16

A l'occasion du week-end de Pâques, les jeunes du village ont fêté leurs 18 ans en perpétuant encore cette année, la tradition des conscrits. Ces trois jours ont été bien remplis avec un temps mitigé : le passage dans les maisons où ils ont été bien accueillis puis le traditionnel bal des conscrits, qui s'est bien déroulé où la bonne ambiance y régnait.

Le petit groupe remercie les habitants pour leur accueil.

On reconnaît sur la photo de gauche à droite : Valentin Hajmann, Amandine Pellegrini, Florian Colin, Ophélie Stauffer, Thomas Stojanov, Charlène Colin, Baptiste Prévot, Erwan Lhomme, et accroupi Yann Wimmer, Jérémy Cottel.



Fleurissement du village.



Samedi 24 mai, le noyau central de la nouvelle commission « fleurissement du village » composé de 7 personnes, a planté différentes fleurs et arbustes dans les vasques de la commune et a procédé à la composition des jardinières et à leur mise en place sur les ponts et passerelles.

Les divers plants ont été sélectionnés dans une harmonie de rose et blanc.

Pour que ces fleurs grandissent et s'épanouissent, de nombreux bénévoles viennent en renfort de cette équipe pour assurer l'entretien et l'arrosage et participent ainsi à l'embellissement du centre du village.



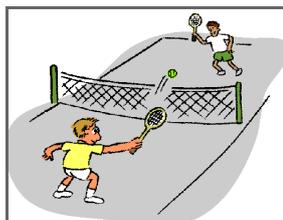
Grand merci à eux.

Horaires pour les travaux de bricolage / jardinage

L'arrêté préfectoral du 10 novembre 2006 concernant la lutte contre les bruits de voisinage stipule que les travaux de bricolage et de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, comme les tondeuses à gazon, débroussailleuses, perceuses, tronçonneuses.... ne peuvent être effectués que :

les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30,
les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

La raquette Môtieuse vente des cartes 2014



Le samedi matin à 11h00 au club house à partir du 15 juin 2014 et chez Mrs Conrad Michel et Ruggeri Patrice

Prix enfants < 14 ans 7€

Lycéens et étudiants 14€

Adultes. 20€

Carte famille couple + 2 enfants 45€

Rappel

Seul le tennis peut être pratiqué sur les courts

Pas de tennis ballon ni de vélo ni de roller

La salle du tennis suite à dégradations ne sera plus louée.

La kermesse de Lepuix aura bien lieu le 6 Juillet, place de l'Eglise

Nous avons longtemps cherché pour trouver des idées afin de redynamiser la kermesse cette année et nous avons décidé de modifier la formule :

Il n'y aura pas de défilé car vous avez pu constater que celui-ci se réduisait chaque année et que le nombre de chars diminuait de plus en plus.

Nous allons essayer une nouvelle formule : le repas de midi sera dansant, c'est Haroun Animation qui animera ce repas et la musique se poursuivra toute l'après-midi puis pendant et après le repas du soir

- il n'y aura plus de ventes de gâteaux le samedi matin

- il y a aura de nouvelles animations : partie de boxe, jeu de quilles,....

Voici le programme de cette kermesse :

10H00 Messe à l'Eglise de Lepuix animée par les cors de chasse des Echos du Rosemont

11H00 Apéritif concert avec la Fanfare de Lepuix et les Echos du Rosemont

12H30 Repas dansant animé par Haroun Animation

de 15H00 à 23H00, Bal gratuit animé par Haroun Animation

19H30 Repas

Nous allons distribuer ce programme dans les boites aux lettres du village, avec un petit cadeau pour les jeunes enfants.

Nous espérons vous retrouver très nombreux ce 6 Juillet, cette kermesse a toujours été un moment de bonne humeur et de retrouvailles avec les personnes qui n'habitent plus Lepuix mais qui y retournent pour cette occasion

Merci d'avance pour votre soutien.

Le groupe kermesse.

Message du Centre Socioculturel « La Haute Savoureuse » Vescemont.

Pour la sixième année, un groupe de bénévoles du centre socioculturel, organise et anime « le carrefour du hobby » qui aura lieu à Lepuix le samedi 27 septembre 2014 et le dimanche 28 septembre 2014.

Le plaisir de partager sa passion, son hobby, sa collection animée, son savoir-faire dans une ambiance conviviale et chaleureuse est le seul objectif de cette action (**la vente est interdite**).

Vous avez une passion, vous souhaitez la partager de façon pédagogique et ludique ?

Nous recherchons en particulier, un spécialiste en herboristerie et un passionné de champignons.

Contactez-nous pour tous renseignements

Tel 03 84 29 03 90 (demandez Cathy ou Isabelle).

Fax 03 84 27 01 56

Email : csgiro@wanadoo.fr Site internet : <http://www.csgiro.fr.st>

Le groupe de bénévoles du centre socioculturel 35 rue du stade à Vescemont

Rappel des Manifestations 2014**JUIN**

SA	21	Fête de la musique *	Lepuix-Gym
SA	21	Tournoi de sixte et Feu de Saint Jean	F. C. G. L.
JE	26	Sortie annuelle	Club de l'amitié
SA	28	Fête des écoles *	En route les petits Môtieux
DI	29	Journée truite - Étang des Belles Filles	A. A. P. P. M. A.

JUILLET

JE	3	Loto interne	Club de l'Amitié
DI	6	Kermesse du village	Paroisse
LU	14	Buvette étang des belles filles (tour de France)	A. A. P. P. M. A.
DI	20	Portes Ouvertes à la scierie communale	La Scierie Demouge

AOÛT

SA	23	Montée de la Haute Planche	Ski Club Haute Savoureuse
SA	30	Braderie *	Secours Catholique
DI	31	Duathlon vert des Hauts Prés	S C H S et USG VTT

SEPTEMBRE

SA	6	Fête du village (vente de gâteaux)	Clique
DI	7	Fête du village *	Clique
DI	7	Reprise du Championnat	F.C.G.L.
JE	11	Concours de Belote interne	Club de l'Amitié
SA	20	Journée du patrimoine en nocturne	La Scierie Demouge
DI	21	Journée du patrimoine	La Scierie Demouge
SA et DI	27 et 28	Salon du hobby *	Centre socio culturel